

ALORS NE RESTEZ PAS SILENCIEUX QUE VOUS SOYEZ VICTIMES OU TEMOINS

1. Collecter le maximum de preuves
nom et adresse de l'auteur de la discrimination, date et lieu des faits, les témoins éventuels, les faits détaillés (les propos tenus, les écrits)

2. Informez-vous :

Les associations landaises :

- **Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples MRAP des LANDES**
Mont-de-Marsan : 05 58 05 92 55
Mimizan : 05 58 09 34 15
- **Association Départementale d'aide aux victimes et de médiation ADAVEM JP40**
Mont-de-Marsan : 05 58 06 02 02
Dax : 05 58 74 71 88
- **Centre d'information des droits des femmes et des familles CIDFF**
Mont-de-Marsan : 05 58 46 41 43
Dax : 05 58 91 57 51
- **Ligue des droits de l'Homme**
Maison René Lucbernet
6 rue du 8 mai 1945
Mont de Marsan

Les syndicats

- **La HALDE - Haute autorité de lutte contre les discriminations**
08 1000 5000
www.halde.fr
- **La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Landes :**
05 58 46 65 43
- **Le Conseil Départemental d'Accès au Droit Service d'orientation juridique**
Mont-de-Marsan : 05 58 06 94 93

3. Déposer plainte auprès de la gendarmerie, de la Police ou du Procureur de la République

- **T.G.I. de Mont-de-Marsan :**
Rue du 8 mai 1945
40 000 Mont-de-Marsan
05 58 85 41 85
- **T.G.I. de Dax :**
Rue des fusillés - B.P. 355 - 40 107 DAX
05 58 56 88 20

4. Prenez conseil auprès d'un avocat :

- **Barreau de Mont-de-Marsan :**
05 58 46 20 29
- **Barreau de Dax :** 05 58 90 19 30



CDAD DES LANDES

68 Bld d'haussez
40 000 Mont-de-Marsan
Tél : 05.58.06.94.93

cdadlandes@orange.fr
www.cdad-landes.justice.fr



MRAP DES LANDES

9 rue Jean Robert
40 000 Mont de Marsan
Tél : 05.58.05.92.55

mrap.landes@wanadoo.fr
www.mrap-landes.org

DISCRIMINATIONS : UNE INJUSTICE AGISSONS !



Qu'est ce qu'une discrimination ?

- C'est considérer que tous les hommes ne sont pas libres et égaux en droit.

C'est subir un traitement différent et inégal.

Quels sont les motifs discriminatoires ?

Différents motifs sont énumérés dans le Code Pénal :

L'appartenance (vraie ou supposée) à une ethnie, une nation ou une race, une origine, une religion, le patronyme, les convictions (politiques, syndicales, spirituelles, philosophiques...), l'âge, les caractéristiques génétiques, l'état de santé, l'état de grossesse, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, les mœurs, la situation familiale.



Comment se manifeste-t-elle ?

1 - Lors de la recherche d'un emploi, d'un logement, pour accéder à un bien, un service, vous êtes confronté à un **refus injustifié** et/ou à des **exigences** tellement **particulières** qu'elles vous placent en situation inégalitaire là ou d'autres personnes dans la même situation ne rencontreraient pas d'obstacles.

Ainsi vous connaissez des difficultés, en raison de divers motifs (l'appartenance à une ethnie, une nation, les convictions politiques...), pour bénéficier des droits normalement ouverts à tout un chacun :

- **Au travail** : l'accès au stage et à l'embauche, déroulement de carrière, rémunération, formation professionnelle..
- **A un logement** : refuser la location d'un logement tant dans le secteur public que privé
- **A la santé** : difficulté pour bénéficier de la CMU, d'un médecin traitant..
- **Aux services publics** : les conditions d'accès aux services publics, les prestations sociales vous sont volontairement restreintes
- **A l'éducation** : conditions restrictives d'accès aux formations
- **L'accès aux biens et services** : entrave à l'accession aux commerces, aux loisirs, difficultés dans les relations avec les banques, les assurances.

2 - Vous êtes victime **d'agissements portant atteinte à votre dignité** et/ou créant un **environnement** autour de vous qui vous est **hostile**, qui vous **humilie**, vous **offense**.

Ces agissements sont discriminatoires s'ils sont fondés sur les motifs suivants : l'appartenance à une ethnie, une religion, les convictions, l'âge, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle.

(Exemple : harcèlement moral, sexuel, organiser l'isolement du salarié dans l'entreprise, lui enlever toutes responsabilités)



SACHEZ QUE LA LOI VOUS PROTEGE

- Elle prévoit des sanctions. Ainsi des peines d'emprisonnement et des amendes peuvent être prononcées.
- Si vous êtes le témoin d'une discrimination et que vous acceptez de relater les faits, la loi vous protège de toutes pressions.